

Les référents sûreté :

Face à une problématique particulière de sûreté, les référents sûreté vous apporteront :

- Des conseils adaptés en matière de prévention technique de la malveillance ;
- Des informations sur le plan réglementaire, matériel ou humain en identifiant les failles d'un agencement urbain, d'un bâtiment ou d'une entité économique.

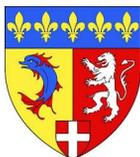
Les mesures préconisées qui ont valeur de recommandation sont délivrées sous réserve de l'évolution de la technologie et de la réalisation d'une étude de faisabilité.



Major Christophe AUGUSTE
Christophe.auguste@gendarmerie.interieur.gouv.fr
cptm.ggd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr
04.75.82.56.66 / 06.24.62.38.36

Adjudant Hervé LEANNI
Herve.leanni@gendarmerie.interieur.gouv.fr
cptm.ggd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr
04.75.82.56.66 / 06.26.71.30.77

Mdl/chef Rodolphe OGER
Rodolphe.oger@gendarmerie.interieur.gouv.fr
cptm.ggd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr
04.75.82.56.66 / 06.47.41.15.14
--- Janvier 2021 ---



VIGIDEL

Vigilance à la Délinquance



Les référents sûreté du groupement de gendarmerie de la Drôme vous donnent quelques conseils en matière de prévention de la délinquance.

Dans le cadre de leurs activités de soutien aux Unions Commerciales, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la gendarmerie vous présentent le réseau d'information électronique VIGIDEL.

1- VIGIDEL : quel objectif ?

VIGIDEL a pour objectif d'informer les commerces, les entreprises et les particuliers du département de tout phénomène délictuel commis dans leur zone géographique d'implantation, ainsi que de les sensibiliser aux mesures à prendre afin de limiter les conséquences.

2- VIGIDEL : quels moyens?

En collectant les adresses courriels de chaque commerce et entreprise, la gendarmerie de la Drôme peut cibler les messages de mise en garde vers un secteur d'activité spécifique.

Ces informations sont communiquées par les référents sûreté au niveau départemental.

De la même façon, chaque chef d'entreprise, chaque commerçant peut informer la gendarmerie de toute anomalie, même anodine, constatée dans son quotidien (présences ou passages inhabituels par exemple, envoi d'un fichier photo) à la brigade de gendarmerie dont il relève et/ou au référent sûreté.

Le système d'échange ainsi créé, permet de prévenir au mieux les actes délinquants et de réagir plus vite face aux évolutions du phénomène.

3- VIGIDEL : quelle réponse?

Le Groupement de gendarmerie départementale de la Drôme, à partir de l'analyse de la délinquance commise à l'encontre des commerçants, artisans et particuliers diffuse des messages de prévention à l'ensemble des membres.



En cas d'urgence, composez le 17

Les membres du réseau se sont diversifiés (sites touristiques, établissements scolaires, hébergeurs, mairies, communautés de communes, associations de commerçants, bijoutiers, établissements hospitaliers, agriculteurs, centres équestres...).

A ce jour, plus de 13 000 membres ont souhaité bénéficier de ce service, en Drôme.

Chaque année, ce sont environ 40 messages de prévention qui sont envoyés à chacun des adhérents (posture VIGIPIRATE, escroqueries sur internet, danger des réseaux sociaux, émission de faux billets, mises en garde contre les cambriolages et vols à main armée, alerte sur des raids perpétrés sur le département et visant une catégorie de commerce...).

Retrouvez le dispositif VIGIDEL sur le site des services de l'Etat :

<http://www.drome.gouv.fr/plaquettes-sur-les-dispositifs-de-a4037.html>

4- VIGIDEL : qui peut adhérer ?

Chaque personne ayant un commerce ou une entreprise ainsi que les seniors.

5- VIGIDEL : comment adhérer?

Faire une demande auprès de votre brigade de gendarmerie en mentionnant votre activité et votre adresse électronique ou faire directement la demande auprès des référents sûreté.



cptm.ggd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Service commerce de la CCI de la Drôme :

04 75 75 70 34

commerce@drome.cci.fr